



RC - Délais de rupture et projet a finir

Par Rrradasse

Bonjour,

Je suis à l'initiative de ma Rupture Conventionnelle (RC) et me suis engagée à terminer mon projet actuel, sujet à d'éventuels retards (météo, démarches administratives).

Toutefois, la RC exige une date de fin précise, alors mon employeur propose de donner les dates minimum et me passer si besoin en freelance pour finir mes tâches, refusant d'étendre le délai car une grande partie du projet sera achevée.

En raison d'un burn-out (j'ai refusée d'être arrêtée parce que ce projet est important pour moi), je voulais faire une pause de 2-3 semaines avant de ma lancer dans mon futur projet pro : suivre des formations pour me lancer dans l'entrepreneuriat (dans un autre domaine). J'ai peur que travailler en freelance ou être ré-embauchée temporairement annule mes droits à l'assurance chômage et à la formation.

Qu'en pensez-vous ? Avez-vous des solutions alternatives ? On ne peut vraiment pas fixer la fin d'un projet plutôt qu'une date pour marquer la fin d'une RC ?

Merci d'avance,
Bien cdt,

Par Isadore

Bonjour,

Il faut décider ce que vous voulez.

Il n'est pas envisageable de conclure une rupture conventionnelle pour être ensuite affecté au même poste sous un statut d'indépendant.

Si ce projet réellement important et passe avant votre santé, choisissez une date plus lointaine pour la rupture. Si le projet est prioritaire, votre conversion et la fin du contrat sont secondaires, ils peuvent donc attendre. Si c'est l'inverse, eh bien que votre employeur se débrouille sans vous si le projet n'est pas fini à temps.

On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre.